Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Réunion publique sur le PADD Lundi 20 février 2023



Programme du jour

- 1/ Le PLUi c'est quoi?
- 2/ Présentation de la synthèse du PADD
- 3/ Temps d'échanges





1/ Le PLUi c'est quoi?

Le PLUi c'est quoi?

Le PLUi...

- > ... est un **document de planification** prospectif qui présente les grandes orientations d'aménagement du territoire.
- …permet de définir un équilibre à maintenir entre l'urbanisation, les espaces naturels et l'activité agricole.
- …va déterminer, pour chaque secteur de l'ex. CdC du Canton de Lessay, les règles de constructibilité qui devront s'y appliquer, il va s'imposer aux autorisations d'urbanisme.
- … s'élabore en conformité avec le cadre règlementaire national, régional et les documents de rang supérieur (notamment le Schéma de Cohérence Territoriale de Centre Manche Ouest en cours de révision)
- ...est une évolution nécessaire pour tenir compte du contexte législatif (loi ALUR, Grenelle, Loi Climat et Résilience...)



Où en sommes-nous?

1) Diagnostic

Diagnostic

Etat des lieux (terrain synthèse des études, investigations complémentaires...) Diagnostic agricole

Etat initial de l'environnement

Synthèse des atouts et contraintes, marges de manœuvre

Démarrage : Juin 2019

2) PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Etabli à partir de scénarios démographiques

Exprime le projet politique du territoire

Enonce les objectifs

Démarrage – Eté 2021

3) Traduction réglementaire

Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zonage

Règlement écrit

Traduction des objectifs du PADD

Arrêt du projet 2023

4) Procédure administrative

Formalisation du dossier de PLUi

Arrêt et consultation des Personnes Publiques Associées (PPA)

Enquête publique

Approbation

Approbation 2024

Concertation et évaluation environnementale tout au long de la procédure



Comment s'exprimer?

- > Registre de concertation, disponible dans chaque Mairie
- Courrier adressé à M. Le Président de COCM
 20 rue des Aubépines 50250 LA HAYE
- Réunion publique à chaque étape de l'élaboration
- Stand dédié au PLUi sur certains marchés (occasionnel)





2/ Synthèse du PADD

Le PADD c'est quoi?

Rapport de présentation

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Règlement

OAP

Annexes

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Définit la stratégie globale de développement et de promotion du territoire en matière :

- d'évolution démographique,
- d'habitat,
- de mobilité,
- de prise en compte des spécificités architecturales,
- de protection de l'environnement,
- de valorisation des paysages,
- de développement économique,
- etc.



Un PADD structuré autour de 4 axes

- > <u>Axe 1</u>: Construire un projet durable et collectif préservant l'environnement et les paysages du territoire
- > Axe 2: Pour un développement équilibré de la population et de l'habitat
- > Axe 3: Pour un développement économique confortant le bipôle
- <u>Axe 4</u>: Pour une offre en déplacements, services et équipements diversifiée





Objectif 1 : Maintenir une trame verte et bleue diversifiée, protégée et valorisée, support d'attractivité et de ressource pour le territoire

<u>Constat</u>: Une Trame Verte et Bleue riche et diversifiée et des espaces naturels reconnus, inventoriés et sensibles (littoraux et rétro-littoraux) à préserver

2578 km linéaires de bocage – 1200 ha de landes – 2460 ha de forêt 16% du territoire couvert par des sites Natura 2000

1.1. Un bocage diversifié et fonctionnel à préserver et à renforcer

Orientation 1:

Identifier, cibler et préserver **les haies** selon leur fonctionnalité. Les haies bocagères feront l'objet de mesures de protection adaptées.

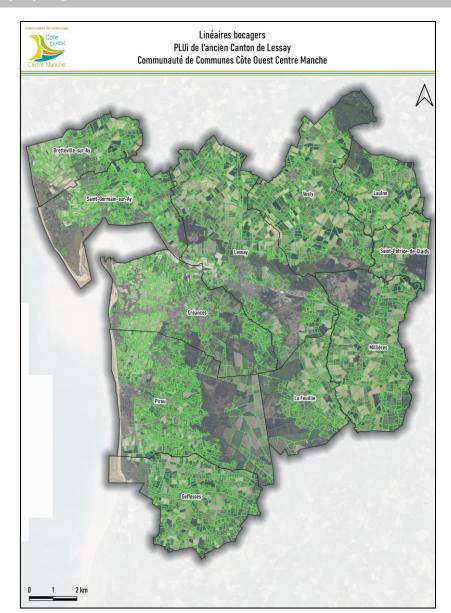
Orientation 2 :

Prévoir des secteurs privilégiés pour replanter des haies bocagères.

Orientation 3:

Renforcer la gouvernance des commissions liées au bocage de la CdC COCM pour assurer le suivi et la protection des haies du territoire.













Objectif 1 : Maintenir une trame verte et bleue diversifiée, protégée et valorisée, support d'attractivité et de ressource pour le territoire

1.2. Une armature écologique et paysagère fonctionnelle à protéger

Orientation 1 :

Préserver **les cours d'eau**, ne pas entraver leur restauration et permettre leur entretien et leur gestion afin de retrouver leur gabarit d'origine.

Orientation 2 :

S'assurer de la présence **des zones humides** avérées dans le cas de projet d'aménagement.

Orientation 3:

Préserver et assurer le **renouvellement des vergers** patrimoniaux existants, patrimoine végétal participant au cadre paysager et à l'identité du territoire.

Orientation 4 :

Identifier, protéger voire restaurer **les mares** revêtant un intérêt.











Les cours d'eau PLUi de l'ancien Canton de Lessay - Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

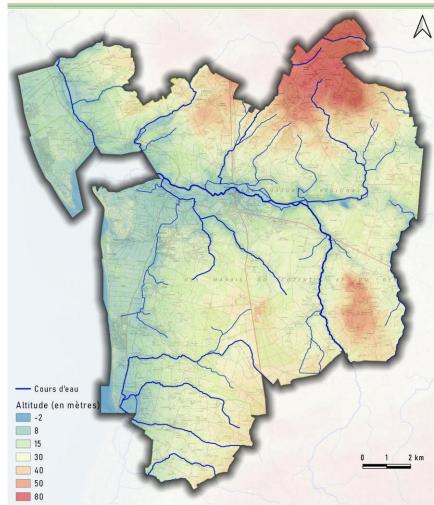




Cote Ouest

Relief et hydrographie PLU i de l'ancien Canton de Lessay - Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche







Communauté de Communes

Objectif 1 : Maintenir une trame verte et bleue diversifiée, protégée et valorisée, support d'attractivité et de ressource pour le territoire

1.3. Préserver les espaces naturels remarquables et sensibles du territoire

Orientation 1 :

Préserver les grands sites naturels littoraux et rétro-littoraux (N2000, réserves naturelles et biologiques, ZNIEFF de type I, sites classés...)

Orientation 2 :

Construire un projet de territoire qui prenne en compte la spécificité des havres et leurs parcelles attenantes: prévoir un zonage adapté en lien avec les éventuels projets de renaturation.



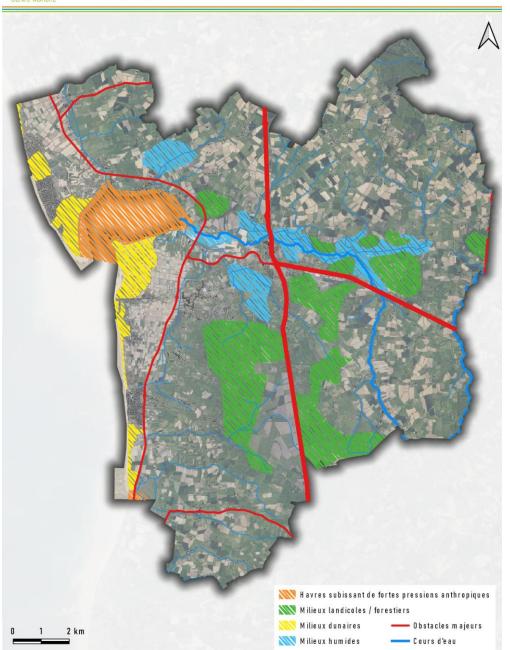






SCHEMATISATION DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES PLUi de l'ancien Canton de Lessay Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche







Objectif 1 : Maintenir une trame verte et bleue diversifiée, protégée et valorisée, support d'attractivité et de ressource pour le territoire

1.4. Travailler à l'équilibre entre usages et préservation des espaces naturels

<u>Constat</u>: Des espaces naturels supports d'usages (découverte, promenades...) et qui peuvent nécessiter certaines pratiques pour leur entretien ou maintien (élevage pour conserver l'ouverture de certains milieux ou éviter l'abandon...)

Orientation 1:

Mener une valorisation énergétique par une gestion raisonnée des boisements et des haies du territoire

Orientation 2 :

Préserver et entretenir **les secteurs de marais** par les activités de pâturage et de fauchage

Orientation 3:

Adapter la protection **des landes** de manière à conserver le pâturage et gérer le reboisement par des espèces adaptées aux différents sites

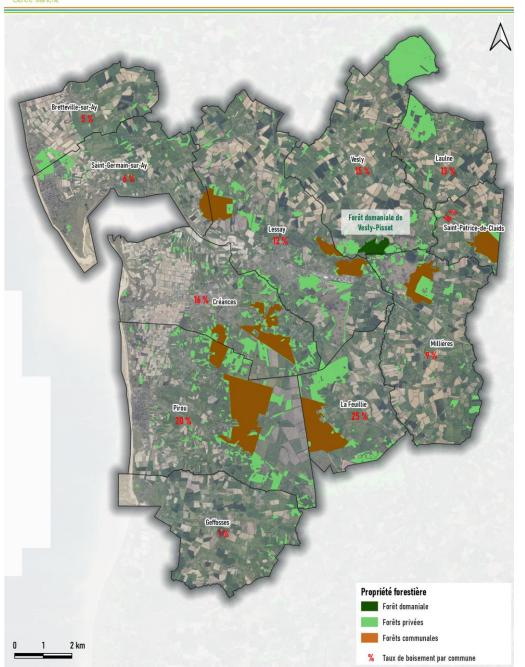








REPARTITION DE LA PROPRIETE FORESTIERE PLUI de l'ancien Canton de Lessay - Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche





Objectif 2: Préserver les paysages et le patrimoine naturel

<u>Constat</u>: Un patrimoine naturel (système bocager, littoral, landes...) et un patrimoine bâti traditionnel riche qui façonnent les paysages et le cadre de vie de qualité du territoire

45% des surfaces occupées par des prairies et 36% par des terres agricoles – 10 655 ha de SAU en 2020



Orientation 1 :

Limiter la consommation d'espace sur le littoral afin d'en préserver le caractère naturel.

Orientation 3:

Protéger les vues remarquables, depuis et vers le littoral.

Orientation 4 :

Préserver les espaces valorisés par le maraîchage qui permettent d'assurer la transition paysagère entre littoral et rétro-littoral.









Objectif 2: Préserver les paysages et le patrimoine naturel

2.2. Des paysages agricoles et naturels rétro-littoraux, à accompagner

Orientation 1 :

Accompagner l'activité agricole garante du maintien des paysages pour assurer l'avenir des paysages de lande et bocage

Orientation 2 :

Porter une attention particulière aux vallées en préservant leur caractère naturel et humide







Objectif 2 : Préserver les paysages et le patrimoine naturel

2.3. Un patrimoine bâti et naturel remarquable, à valoriser

Orientation 1:

Identifier et protéger les éléments du patrimoine naturel constitutif de l'identité du territoire: cordon littoral, haies, talus, arbres remarquables, alignements, bois, etc.

Orientation 2:

Maintenir **les formes urbaines et architecturales** caractéristiques des paysages du territoire, pour le valoriser.

Orientation 3 :

Identifier les vues paysagères et patrimoniales pour préserver le paysage sur des secteurs particuliers de développement







Objectif 2 : Préserver les paysages et le patrimoine naturel

2.3. Un patrimoine bâti et naturel remarquable, à valoriser

Orientation 5 :

Préserver voire restaurer le patrimoine végétal et bâti symbolique que l'on retrouve autour et au sein des bourgs, des villages et des hameaux, tout en portant une attention particulière aux entrées de bourg depuis les axes structurants

Orientation 6:

Prendre en compte le patrimoine balnéaire traditionnel du littoral

Orientation 7 :

Accompagner une **réhabilitation du bâti ancien**, adaptée à l'architecture, au type constructif et aux enjeux climatiques et écologiques







Objectif 2: Préserver les paysages et le patrimoine naturel

2.4. Des futures constructions à encadrer

Orientation 1 :

Favoriser la **performance énergétique des bâtiments** en intégrant une réflexion bioclimatique (prise en compte des conditions climatiques locales, simplicité des volumes, isolation adaptée, prise en compte de l'ensoleillement).

Orientation 2 :

Favoriser une intégration paysagère dans les projets d'aménagements significatifs, particulièrement s'ils s'implantent en extension de l'urbanisation existante.

Orientation 3:

Accompagner la transition énergétique et anticiper les impacts sur les constructions et les réhabilitations.

Orientation 4 :

Veiller au cachet urbanistique propre à chaque commune, afin d'être en harmonie avec les constructions des bourgs anciens et leur environnement.



Objectif 3 : Construire un projet collectif et solidaire face au changement climatique

<u>Constat</u>: De nombreuses activités et d'enjeux (écologiques, économiques...) en lien avec la qualité et la quantité de la ressource en eau.

3.1. Gérer durablement la ressource en eau

Orientation 1 :

Préserver **les éléments limitant les ruissellements surfaciques,** sources de pollutions

Orientation 2 :

Limiter l'imperméabilisation des sols et gérer les eaux pluviales à la parcelle

Orientation 3:

S'assurer de la conformité et de la capacité des équipements d'assainissement à accueillir de nouveaux raccordements et assurer le traitement d'une charge plus importante en période estivale

Orientation 5 :

S'assurer de la **capacité de la ressource en eau potable,** notamment en lien avec la fréquentation estivale importante





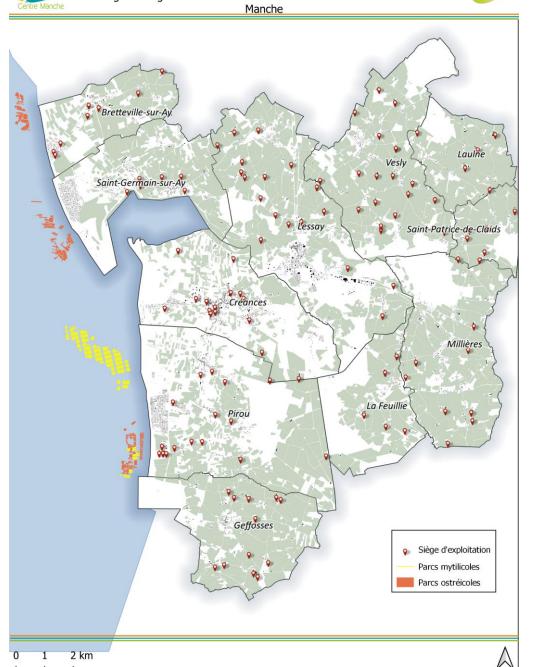






Données cadastrales conchylicoles (2022) sur l'ancienne Communauté de communes du Canton de Lessay Diagnostic agricole - Communauté de Communes Côte Ouest Centre







Objectif 3 : Construire un projet collectif et solidaire face au changement climatique

3.2. Assurer la protection des biens et des personnes sur le littoral

<u>Constat</u>: Un territoire fortement soumis aux risques naturels (submersion, érosion, zones inondables, remontées de nappes). Des études achevées ou en cours concernant les risques littoraux (PPRL, SGLTC et Notre Littoral Pour Demain, PAGBC 2021-2023, Etude CEREMA, Rivages Normands)



Assurer une cohérence entre le PLUi et le PPRL (Plan de prévention des risques Littoraux) d'Agon-Coutainville à Bretteville-sur-Ay

Orientation 2 :

Limiter l'exposition des personnes et des biens au risque d'érosion du trait de côte et de submersion marine

Orientation 3:

Envisager un recul stratégique de certains secteurs d'habitat et d'équipements dans la continuité du plan d'actions « NLPD »



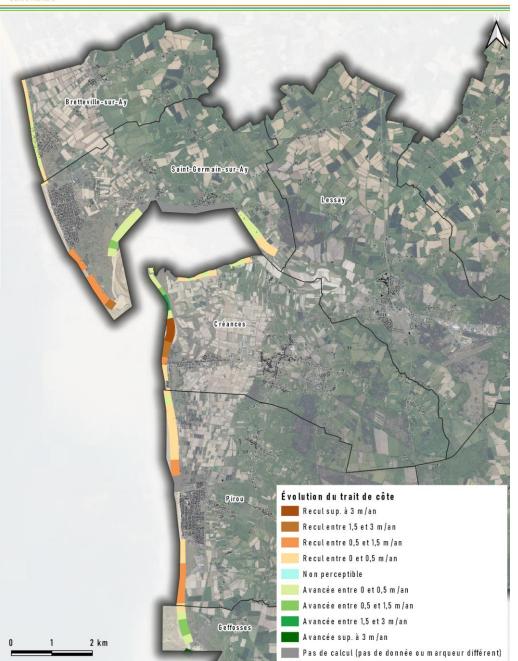






EVOLUTION DU TRAIT DE COTE PLUi de l'ancien Canton de Lessay Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche







Objectif 3 : Construire un projet collectif et solidaire face au changement climatique

3.3. Réduire le risque d'inondations et de ruissellements par une limitation de l'imperméabilisation des sols

Orientation 1 :

Favoriser la présence d'espaces de pleine terre et végétalisés dans le cadre de projets d'aménagement

Orientation 2 :

Adapter **le gabarit des voiries** pour limiter les surfaces imperméabilisées

Orientation 3:

Choisir des revêtements perméables lorsque cela est adapté

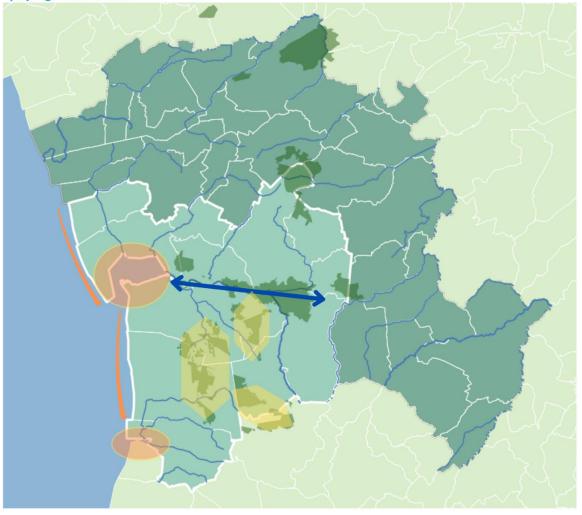
Orientation 4:

Assurer la maitrise et l'écoulement des eaux pluviales par une gestion à la parcelle





Axe 1 - Construire un projet durable et collectif préservant l'environnement et les paysages du territoire



Légende -







Objectif 1 : Consolider la démographie de l'ensemble du territoire

Orientation 1 :

Croissance de 0,5%/an entre 2018 et 2035 soit 10 500 habitants en 2035 (+ 800 à 900 habitants supplémentaires)

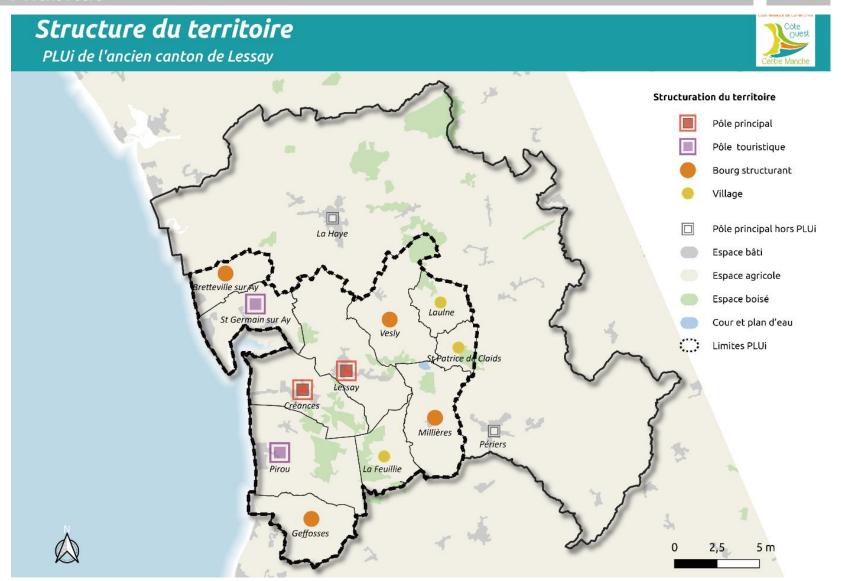
Orientation 2:

Conforter la structuration démographique actuelle soit 70% de la population sur les 4 pôles (Créances, Lessay, St Germain sur Ay et Pirou)

Les densités seront de 20 logements/ha sur les 4 pôles et 12 logements/ha sur les autres communes*

* A noter que la densité est trop faible pour la DDTM50







Objectif 2 : Développer un parc de logements cohérent

Constat: diagnostic enjeux

Le parc est composé de 7 941 logements, **8,6% d'entre eux sont vacants en 2018**. La crise sanitaire liée au COVID a nettement favorisé la vente ou la location de logements vacants. En effet, certaines personnes cherchant à se confiner dans un cadre de vie de grande qualité ou bien à changer de cadre de vie définitivement ont contribué à diminuer le nombre de logements vacants sur le territoire entre 2018 et 2022.

2.1 Répondre aux besoins en logements des différents profils de population

2.2 Mettre en cohérence le besoin en logements avec le scénario démographique retenu

- ➤ Orientation 1 : Produire environ 650 à 700 logements supplémentaires afin d'accueillir entre 800 et 900 habitants supplémentaires à horizon 2035
- Orientation 2: Encourager le renouvellement du parc immobilier (logements vacants, changement de destination)



2.2 Mettre en cohérence le besoin en logements avec le scénario démographique retenu

• Orientation 3 : Proposer une offre de constructions neuves sur le territoire, en priorité autour des commerces et services du territoire (70% des nouveaux habitants seront accueillis sur les pôles du territoire).





2.3 Proposer un développement harmonieux du territoire en étant notamment exemplaire sur la consommation foncière

Constat: diagnostic enjeux

Le territoire de l'ex CdC du Canton de Lessay a observé une consommation foncière autour de ...ha sur les 10 dernières années (période 2011-2021*). Le scénario retenu pour son développement assurera une modération de la consommation d'espace afin de préserver au maximum les terres agricoles et les espaces naturels. Cette modération sera de 50%, ce qui signifie que la consommation foncière en extension ne devra pas dépasser ...ha* (chiffres provisoires). Le choix de la méthode de calcul est en cours au niveau du SRADDET.

- Priorité à la densification
- Réduction des extensions urbaines de 50%
- Favoriser la mixité fonctionnelle



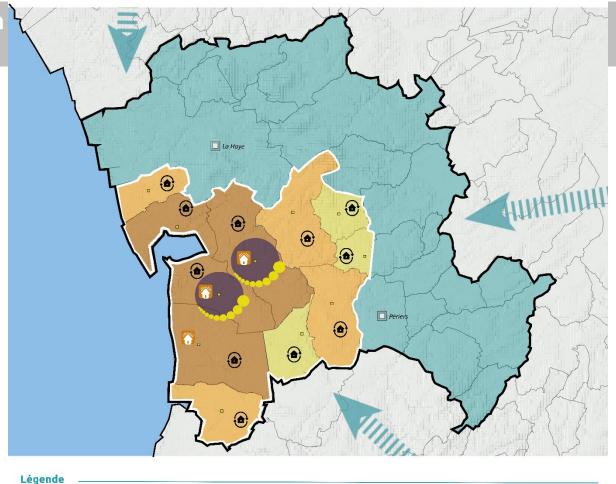
2.4 Accueillir de nouveaux habitants à proximité des zones d'emplois

- > **Orientation 1**: Prioriser le développement de l'habitat à proximité immédiate des zones d'emplois. Le bipôle Créances/Lessay est la principale zone d'emplois du territoire, c'est pourquoi il sera un des secteurs privilégiés pour l'urbanisation future.
- Orientation 2 : Accompagner l'accueil de saisonniers, nombreux sur le territoire. Le défi principal est de proposer une offre de logements qui répondent aux besoins des travailleurs saisonniers, liés à l'attractivité touristique et aux nombreuses activités maraîchères sur le territoire.



Axe 2 : Pour un développement équilibré de la population et de l'habitat

Axe 2 : Pour un l'habitat









Objectif 1 : Conforter l'armature commerciale et économique du territoire

1.1 Favoriser la pérennité de l'offre commerciale

Constat: diagnostic enjeux

Le territoire dispose de plusieurs centres-bourgs commerçants et offre ainsi une attractivité du bipôle Créances/Lessay notamment. Des commerces de proximité sont aussi présents sur les stations balnéaires et participent ainsi à l'armature commerciale du territoire.







Objectif 1: Conforter l'armature commerciale et économique du territoire

1.1 Favoriser la pérennité de l'offre commerciale

- Orientation 1 : Favoriser la densité et la diversité des commerces dans les centres-bourgs et les espaces touristiques.
- Orientation 2 : Assurer la pérennité des commerces de proximité dans les centres-bourgs et les espaces touristiques en interdisant leur changement de destination notamment vers l'habitat par le biais de la préservation du linéaire commercial.
- > **Orientation 3**: Permettre l'implantation de nouveaux commerces au sein des centresbourgs et des espaces touristiques.



Objectif 1 : Conforter l'armature commerciale et économique du territoire

1.2 Conforter et développer les zones d'activités du territoire

Constat: diagnostic enjeux

La stratégie de modération de consommation d'espace de notre territoire se traduira également par une consommation foncière en cohérence avec les besoins pour les zones d'activités économiques existantes. Aucune nouvelle zone d'activités ne sera créée, la politique repose sur la densification et si nécessaire l'extension de certaines zones actuelles. La volonté forte est de conforter sur notre territoire un pôle agro-alimentaire de Normandie.

- Orientation 1 : Conforter les zones économiques existantes, en favorisant leur densification et en investissant les éventuelles friches.
- Orientation 2 : Permettre l'accueil de nouvelles entreprises sur les zones d'activités de Gaslonde à Lessay et sur le parc d'activités Côte Ouest à Créances.
- > **Orientation 3** : Veiller à la bonne intégration paysagère des zones d'activités existantes et des projets de développement.
- Orientation 4 : Permettre aux artisans de s'implanter et de se développer dans les espaces bâtis si cela est compatible avec le caractère résidentiel des lieux.

Objectif 2: Préserver et soutenir les activités agricoles

Constat: diagnostic enjeux

Une des richesses du territoire est sa grande diversité agricole que l'on retrouve à travers les exploitations de polyculture, d'élevage, de conchyliculture et de maraîchage. L'ambition du territoire est de pérenniser cet ancrage agricole mais aussi de mettre en valeur ces exploitants en permettant la mise en place des circuits courts, de la vente directe et ainsi favoriser les retombées économiques sur l'ensemble du territoire avec notamment l'apport du tourisme.

- Orientation 1 : Intégrer l'activité agricole dans la politique de modération de consommation d'espace.
- Orientation 2 : Préserver de tout habitat de tiers nouveau, les abords des sites de production des filières d'élevage, au-delà de la zone règlementaire indiquée par la nomenclature ICPE et du RSD, sur un périmètre de vigilance ou dans un cône de développement.



- Orientation 3 : Prendre en compte les besoins de développement de l'ensemble des activités agricoles y compris celles implantées sur le littoral qui sont soumises à une réglementation particulière (l'identification des espaces proches du rivage notamment).
- Orientation 4 : Prévoir et autoriser des possibilités de diversification des activités agricoles ne remettant pas en cause l'activité principale du site afin d'accompagner le développement de l'agriculture de demain. Il s'agira de donner des possibilités de développement pour le tourisme à la ferme, mais aussi la vente en continuité de la production du site.
- ➤ **Orientation 5**: Permettre la réutilisation de l'ancien bâti agricole en autorisant le changement de destination notamment dans le cadre de la diversification de l'activité.
- > **Orientation 6**: Intégrer les problématiques de mobilité agricole dans les nouveaux aménagements quand cela est pertinent.







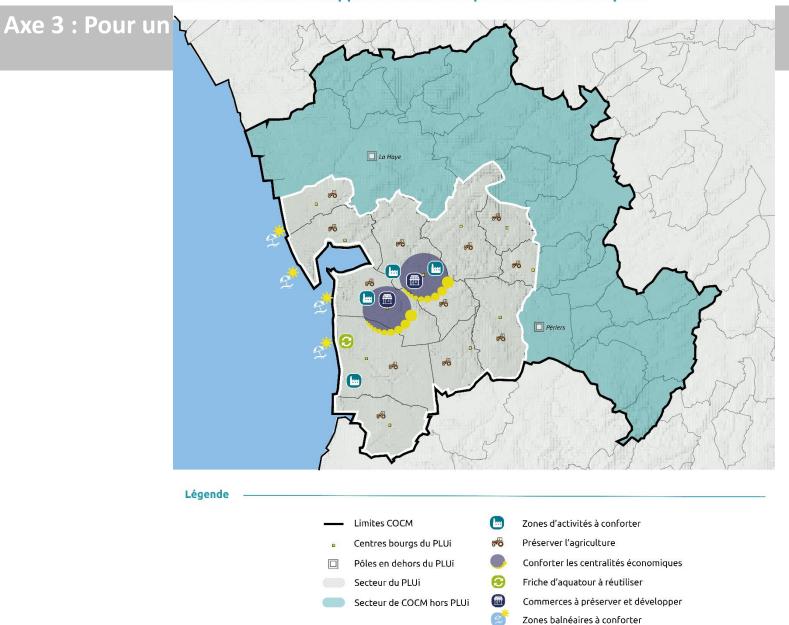
Objectif 3: Affirmer le territoire comme un espace touristique

Constat: diagnostic enjeux

Notre territoire dispose de nombreux aménagements destinés aux touristes notamment dans les pôles touristiques de Pirou et Saint-Germain-sur-Ay. La volonté des élus est d'affirmer ce vecteur de développement économique en assurant un développement cohérent autour de ces espaces.

- ➤ **Orientation 1**: Permettre le développement d'hébergements touristiques notamment à travers de nouvelles constructions et/ou au sein des bâtiments existants dans le cadre de changements de destination.
- > Orientation 2 : Favoriser le développement d'activités touristiques et de loisirs.
- Orientation 3 : Valoriser la production locale.
- > Orientation 4 : Conforter les zones de campings (privés et publics) en anticipant leurs besoins futurs en intégrant les directives de la loi Littoral et les risques.
- > **Orientation 5** : Favoriser l'aménagement de sites d'accueil dédiés pour les camping-cars notamment sur les communes littorales.
- Orientation 6 : Prévoir l'avenir de la friche Aquatour de Pirou en permettant l'utilisation du site pour des événements touristiques et/ou de loisirs temporaires avec des installations éphémères.

Axe 3 : Pour un développement économique confortant le bipôle







Objectif 1: Conforter et développer les mobilités

Constat: diagnostic enjeux

L'automobile est le mode de transport le plus utilisé sur le territoire, notamment lié à son caractère rural. Ce sont 86% des actifs qui utilisent la voiture pour se rendre au travail en 2017. Malgré cette omniprésence de la voiture, de nombreux chemins de randonnée et ruraux sont existants mais ils ne constituent pas des itinéraires pour les déplacements quotidiens des habitants. L'enjeu pour le territoire est de développer les mobilités (quotidiennes, touristiques) et de favoriser l'utilisation des modes de déplacements doux / actifs / alternatifs.



1.1 Permettre le développement des mobilités sur l'ensemble du territoire

Constat: diagnostic enjeux

L'absence d'une gare ferroviaire sur le territoire rend difficile la diminution de l'usage de la voiture. La volonté du territoire est, en effet, de permettre un développement intégrant les problématiques de marchabilité à destination des habitants du territoire mais aussi à destination des touristes. Le territoire souhaite laisser la possibilité de mettre en place des stations intermodales, de covoiturage, etc.

- Nouveaux itinéraires cyclables
- Préserver les chemins ruraux et envisager des connexions
- > Besoins en stationnement





Objectif 2 : Affirmer les équipements et les services présents et à venir

Constat: diagnostic enjeux

Le territoire dispose d'une offre de services et d'équipements très correcte, notamment dans le domaine de la santé à travers le pôle intercommunal situé sur la zone de Gaslonde à Lessay. Certains équipements font tout de même défaut. Le territoire est notamment dépendant des territoires voisins pour toutes les spécialités médicales que l'on retrouve dans les villes plus importantes comme Coutances ou Saint-Lô, ou encore pour certains équipements sportifs structurants (piscine par exemple).







2.1 Affirmer la diversité des équipements du territoire

- Orientation 1 : Conforter l'offre existante en équipements, la développer et envisager, si nécessaire, un repositionnement (ou un rééquilibrage).
- Orientation 2 : Permettre le développement des équipements et des activités de loisirs, culturels et sportifs pour les habitants et les touristes qui fréquentent le territoire.
- ➤ Orientation 3 : Conforter la foire de Lessay en préservant l'espace dédié situé route de Coutances. Ce secteur pourra tout de même être conforté par l'implantation de bâtiments dédiés aux loisirs et à l'évènementiel.
- > **Orientation 4**: Prévoir l'implantation de projets d'équipements structurants comme une piscine intercommunale.
- > **Orientation 5**: Conforter l'espace dédié aux sports mécaniques sur Lessay, au rayonnement régional voire national.







2.2 Assurer une offre de services attractive pour nos habitants

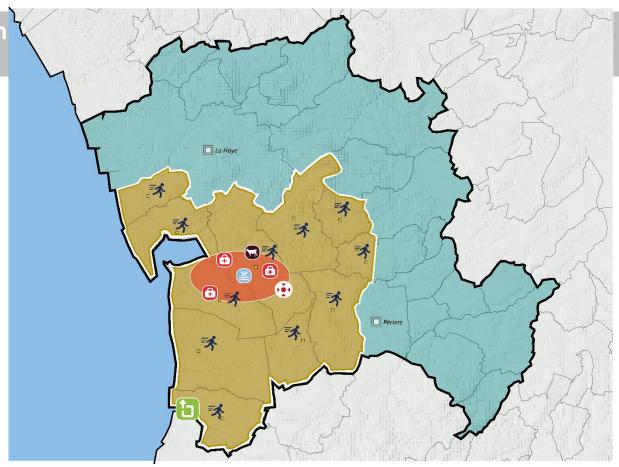
- > Orientation 1 : Pérenniser les équipements et les services de santé actuellement en place.
- > **Orientation 2** : Permettre l'implantation et le développement de nouveaux services de santé.
- Orientation 3 : Favoriser, dans la mesure du possible, la connectivité du territoire (très haut débit, réseau de téléphonie mobile, etc.) bénéficiant ainsi à toute la population : habitants, touristes, acteurs économiques, acteurs associatifs, services, etc.





Axe 4: Pour une offre en équipements et services diversifiée

Axe 4 : Pour un diversifiée







Centres bourgs du PLUi

Pôles en dehors du PLUi

Secteur du PLUi

Secteur de COCM hors PLUi

Accompagner la réouverture du havre

Projet de piscine intercommunale

Conforter l'espace de sports mécaniques

Prévoir la question des mobilités dans l'ensemble des projets

Permettre le développement des mobilités

Conforter l'accès à la santé

Conforter le site de la foire de Lessay





3/ Temps d'échanges

Comment s'exprimer?

- Registre de concertation, disponible dans chaque Mairie
- Courrier adressé à M. Le Président de COCM
 20 rue des Aubépines 50250 LA HAYE
- Réunion publique à chaque étape de l'élaboration
- Stand dédié au PLUi sur certains marchés (occasionnels)



